

## Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué

[2023/2569\(DEA\)](#)

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Établissant un seuil minimal de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les carburants à base de carbone recyclé et en précisant la méthode d'évaluation des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce aux carburants liquides et gazeux renouvelables destinés aux transports, d'origine non biologique, et aux carburants à base de carbone recyclé

Complétant [2016/0382\(COD\)](#)

Sujet

3.60.05 Energies douces et renouvelables